



EBLUL-France

***comité français du Bureau Européen pour les
Langues Moins Répandues***

Rennes, le 5 mai 2008

Objet : débat sur les langues régionales à l'Assemblée nationale

Madame, Monsieur le Député,
Madame, Monsieur le Sénateur,

Le 7 mai prochain aura lieu à l'Assemblée nationale un débat sur les langues et cultures régionales. Ce débat a été promis par le Gouvernement en janvier à la suite des amendements à la Constitution déposés par 136 députés et des sénateurs pour la reconnaissance de nos langues régionales. Il intervient alors que dans quelques jours doit commencer l'examen des propositions du Gouvernement pour la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la République.

Dans un courrier du 2 avril 2007 à notre organisation au cours de la campagne électorale M. Sarkozy s'est engagé en faveur « d'un texte de loi posant la reconnaissance juridique des langues de France ». Nous souhaitons vivement qu'une loi soit votée qui donne enfin un véritable statut aux langues régionales. Le débat du 7 mai doit être l'occasion d'en poser le principe. En conséquence, il doit être aussi le moment de demander clairement au Gouvernement une adaptation de la Constitution, en particulier de son article 2, par la reconnaissance de la diversité des langues des territoires de la République française dans laquelle seulement cette loi trouvera sa réelle dimension. En effet, si depuis 1992 la Constitution affirme que la langue de la République est le français, elle doit aussi affirmer qu'elle est diverse, ce qui constitue une condition essentielle de la reconnaissance d'une réelle égalité de tous ses citoyens.

.../...

Association inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg
et régie par les articles 21 à 79 du Code civil local

adresse postale : EBLUL-France c/o Conseil Culturel de Bretagne

7 rue Général Guillaudot F-35069 RENNES cedex

tél / fax : 02 99 87 17 65 tél : 02 99 63 18 83


Adresse : ebdul-fr@orange.fr - site : <http://www.eblul.org>

Cette demande de reconnaissance s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'Europe de la diversité linguistique et culturelle que nous venons d'approuver par la ratification du traité de Lisbonne et de la Charte des droits fondamentaux. Elle est déjà une réalité dans les différents pays européens qui nous entourent. Elle se fonde aussi sur les conventions de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et sur la diversité des expressions culturelles que la France a ratifiées après y avoir pris une part très active.

Cette reconnaissance réelle de la diversité linguistique et culturelle, qui conditionne un développement humain durable, passe à la fois par la modification de la Constitution en ce sens et par l'adoption par la France des textes qui l'inscrivent dans le droit européen et international, et notamment la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Cette Charte, qui vise à protéger le patrimoine linguistique européen, a été adoptée par la majorité des pays de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, bien qu'elle n'ait pas été ratifiée par la France, alors qu'aucune disposition retenue par la France lors de sa signature n'est contraire à la Constitution, comme l'a déclaré le Conseil constitutionnel en 1999.

Nous attendons de ce débat que soient confirmées ces demandes fondamentales qui constituent la base des actions qui seront menées pour l'avenir de nos langues et cultures, outils de développement durable et patrimoine de l'humanité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le député, Madame, Monsieur le Sénateur, nos salutations très distinguées.



**Pour EBLUL-France
Le président,**

Tangi Louarn

Fédérations membres d'EBLUL-France :

Conseil culturel de Bretagne
Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle
Institut d'Etudes Occitanes
Federació pour la langue et culture catalanes
Défense et promotion des langues d'Oïl
Scola Corsa

Association inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg
et régie par les articles 21 à 79 du Code civil local

adresse postale : EBLUL-France c/o Conseil Culturel de Bretagne

7 rue Général Guillaudot F-35069 RENNES cedex

tél / fax : 02 99 87 17 65 tél : 02 99 63 18 83

Adresse : ebdul-fr@orange.fr - site : <http://www.eblul.org>